L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.
ABONNEMENT:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Retenue de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux abonnés, ne sera considérée comme telle, si elle n'est faite pour l'année entière, à moins qu'il n'en soit donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considéré au delà des l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux officiers, les Banques, et personnes ayant engagement de deux, 20; les Banques, et personnes ayant engagement de deux, 20; les Banques, et personnes ayant engagement de deux, 20;